



Microcrédit habitat

-
-
-
-
-

Cédric Turini

Responsable RSE

Fédération nationale des Caisses d'Epargne



CAISSE D'EPARGNE
FEDERATION NATIONALE



Le microcrédit personnel en France

Définition européenne du microcrédit

Communication de la Commission Européenne du 13 janvier 2007 (COM(2007) 708 final) :

- ❖ montant maximum de 25 000€
- ❖ création/reprise de micro-entreprises :
 - moins de 9 salariés
 - moins de 2M€ de chiffre d'affaire

Définition française du microcrédit

Loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 (Ch. III, Art.23) :

- ❖ projets d'insertion sociale ou professionnelle
- ❖ création/reprise d'entreprises par ou pour des personnes éloignées de l'emploi
- ❖ garantis par le Fonds de Cohésion Sociale (FCS)

Périmètre du reporting Banque de France

Périmètre inspiré de la définition donnée par le rapport du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) de septembre 2011 (n°125) à partir de la Loi Lagarde :

Microcrédit professionnel

- ❖ Projets de création, reprise ou développement d'entreprises
 - moins de 10 salariés
 - moins de 2M€ de chiffre d'affaire
 - moins de 5 ans d'ancienneté
- ❖ accompagnés par un organisme financeur ou cofinanceur du projet
- ❖ inférieurs à 25 000€ (plus si garantie FAG)
- ❖ accordés à titre onéreux
- ❖ assortis de remboursements échéancés

Microcrédit personnel

- ❖ projets d'insertion sociale ou professionnelle
- ❖ accordés à des personnes physiques confrontées à des difficultés de financement
- ❖ n'ayant pas suffisamment de garanties pour obtenir un crédit bancaire
- ❖ bénéficiant d'un accompagnement social
- ❖ montants compris entre 300 et 5 000€
- ❖ durées inférieures à 48 mois



Le microcrédit personnel des Caisses d'Épargne

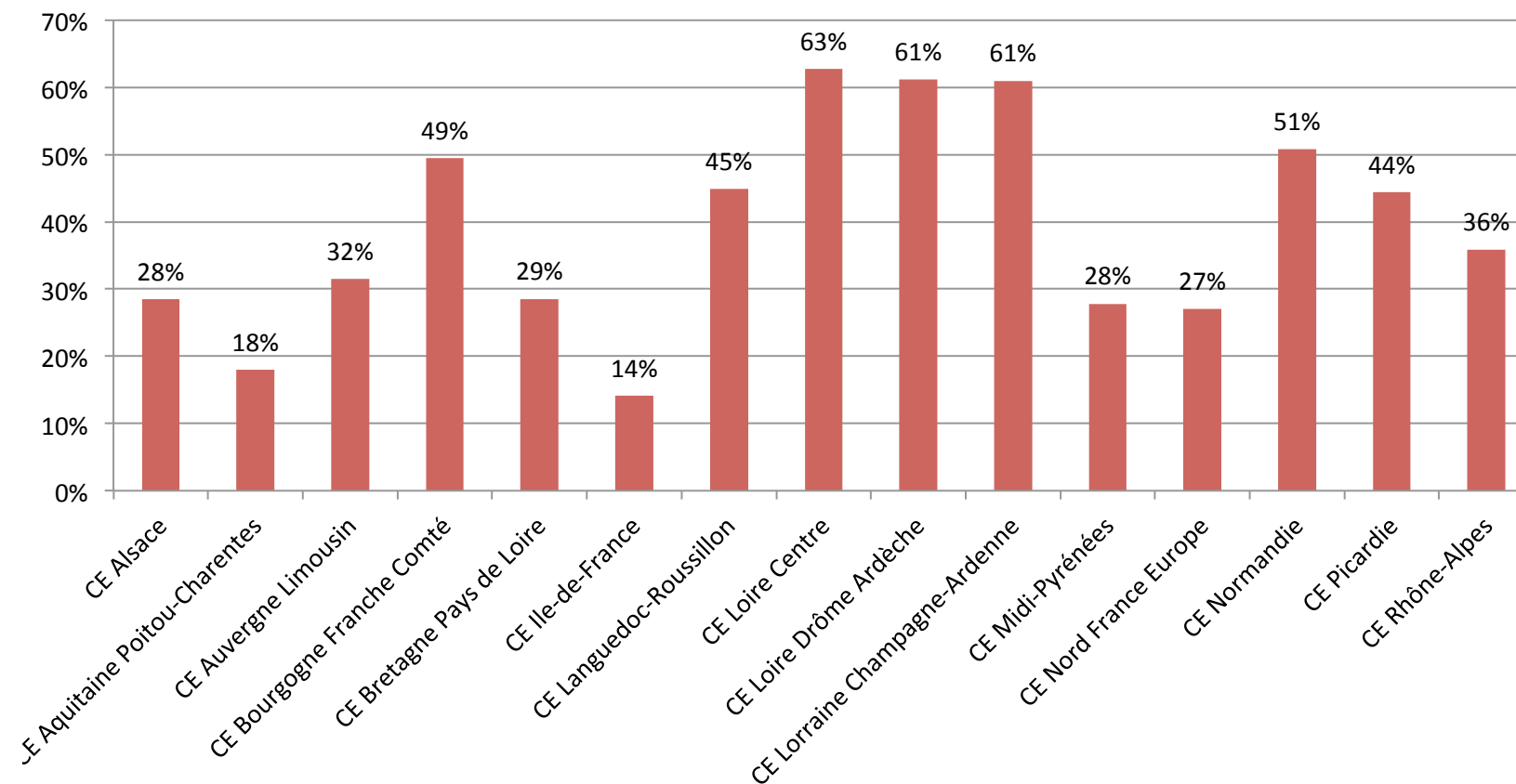
Durée d'amortissement	Minimum: 6 mois Maximum: 48 mois
Taux	Fixe, préconisation taux du livret A
Montant	Minimum: 300€ Conseillé: 3 000€ Maximum: 5 000€
Garanties	Aucune garantie personnelle Pas de gage sur véhicule 50% de garantie du Fonds de Cohésion Sociale*
Modalité de remboursement	Différé jusqu'à 12 mois sans frais Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité

* Garantie d'Etat gérée par la CDC

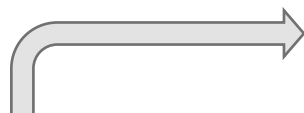


Parts de marché des Caisses d'Épargne

En nombre depuis l'origine



Partenaires



Conseiller Parcours Confiance

Accueille, diagnostique et accompagne

Bancaire

Pédagogique

Social

Caisse d'Epargne

Identifie les clients éligibles

Orientes ces clients vers Parcours Confiance

Gère les opérations courantes

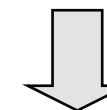
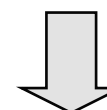
- Suivi des comptes
- Octroi du crédit
- Bancarisation
- Garantie
- ...

- Ateliers Collectifs:
- Gestion du budget
 - Crédit
 - Relation à l'argent
 - ...

- Recherche d'emploi
- Logement
- Entrepreneuriat
-



Retour en agence

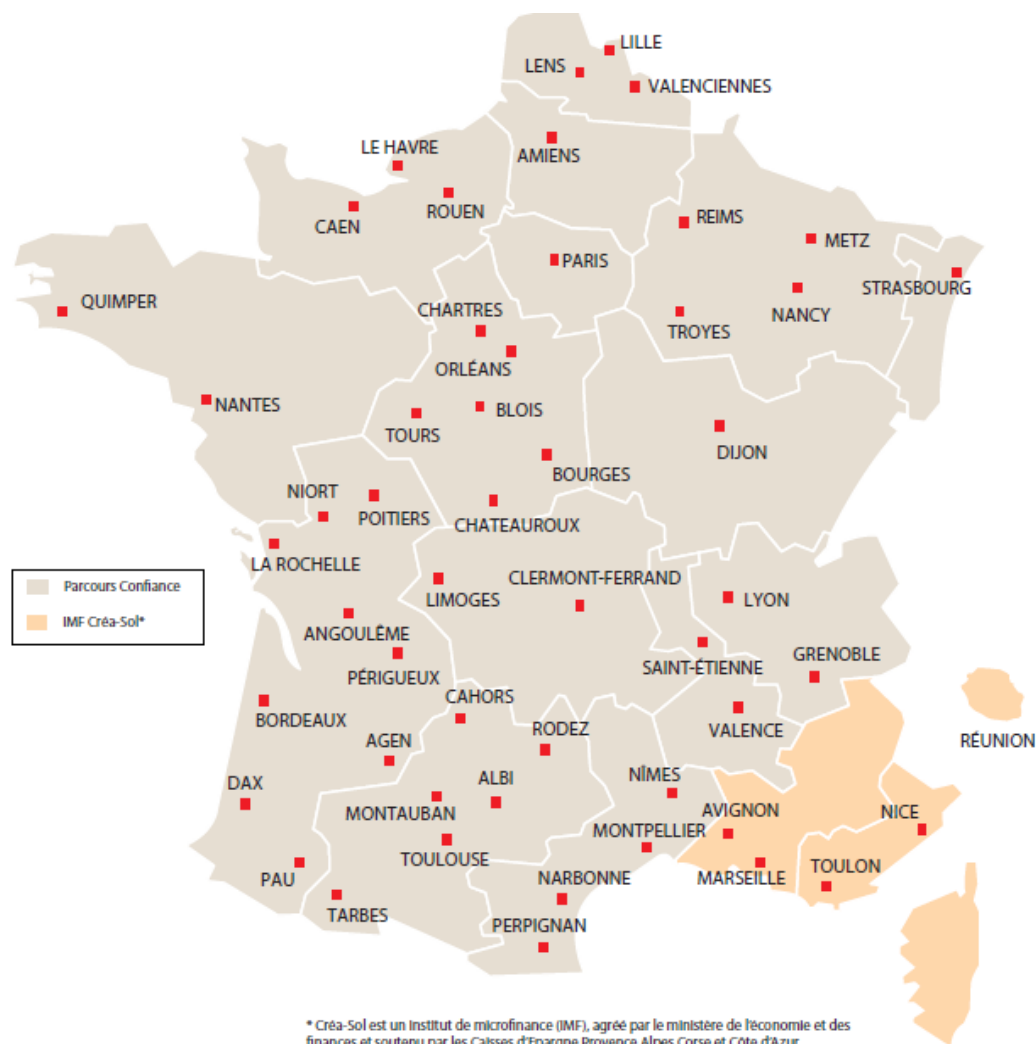


Finances & Pédagogie

Associations et collectivités locales





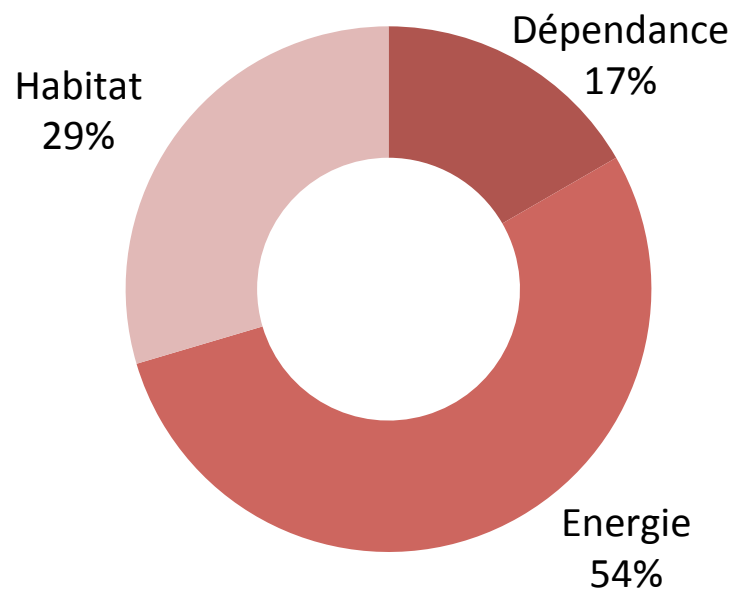
Implantations Parcours Confiance





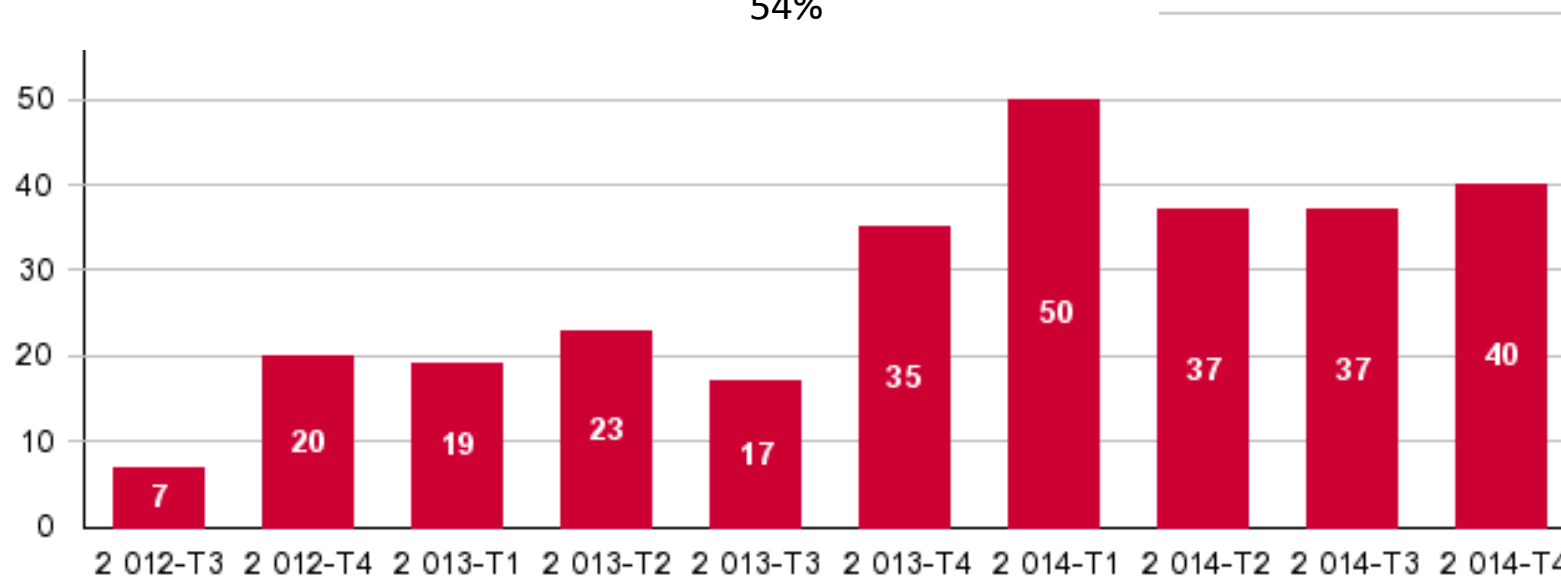
Caractéristiques du microcrédit habitat

	Dispositif national Fonds de Cohésion Sociale	Dispositif national Fondation Abbé Pierre (avec déclinaisons régionales)
Montant	1000 € à 10 000 €	10 000 € à 25 000 €
Garant	 FONDS DE COHESION SOCIALE (50%)	 FONDATION ABBE PIERRE (70%)
Bénéficiaire	Propriétaires occupants très modestes (revenus inférieurs aux plafonds majorés de l'ANAH)	Propriétaires occupants très modestes
Objet	Travaux éligibles aux aides de l'ANAH : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de rénovation thermique ▪ Travaux de sortie d'insalubrité / forte dégradation ▪ Travaux d'amélioration et de mise aux normes ▪ Travaux de copropriété ▪ Travaux d'adaptation ou d'accessibilité (vieillesse, handicap) ▪ Relais sur subventions (selon les régions) 	Travaux éligibles aux aides de l'ANAH : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de rénovation thermique ▪ Travaux de sortie d'insalubrité / forte dégradation ▪ Travaux d'amélioration et de mise aux normes ▪ Travaux de copropriété
Durée du prêt	72 mois maximum (= 6 ans)	120 mois maximum (= 10 ans)
Taux	Compris entre 1,25% et 4% selon les régions	Maximum : Taux du Livret A + 2.75%, dans la limite de 4%
Eligibilité à l'Allocation Logement	Oui (<i>articles D.542-24 du CSS et R.321-15 du CCH</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement possible en tiers-payant à l'organisme prêteur ▪ L'organisme prêteur renseigne le formulaire « certificat de prêt/allocation de logement » CAF ou MSA (Cerfa 12037*02 et 12037*01) ▪ Le bénéficiaire adresse ce formulaire avec sa demande d'allocation logement à la CAF ou MSA 	
Frais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de frais de dossiers ▪ Assurance facultative ▪ Eventuellement, adhésion à Parcours Confiance (de 50 à 150 €) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de frais de dossiers ▪ Assurance facultative ▪ Eventuellement, adhésion à Parcours Confiance (de 50 à 150 €)



Objets ciblés

- Réduction de la précarité énergétique
- Résorption de l'insalubrité
- Adaptation du logement au vieillissement et au handicap





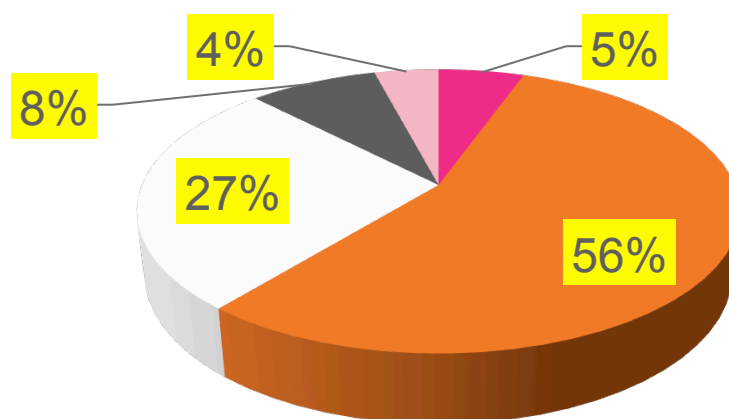
Partenaires du microcrédit habitat

Réseau d'appartenance	Pourcentage
PACT	59,82%
Habitat et humanisme	10,71%
Autre	9,82%
CCAS	5,36%
UDAF	5,36%
CMS - Centre Médico-Social	1,79%
CONSEIL GENERAL	1,79%
Restos du coeur	1,79%
CIDF	0,89%
Familles rurales	0,89%
Secours Catholique	0,89%
Secours Populaire	0,89%
	100,00%



Une population d'emprunteurs âgée

Une moyenne d'âge emprunteurs élevée : ils vont de 26 ans à 93 ans avec une moyenne à 65 ans



■ plus de 75 ans ■ 60 - 75 ans ■ 50 - 60 ans ■ 40 - 50 ans ■ moins de 40 ans

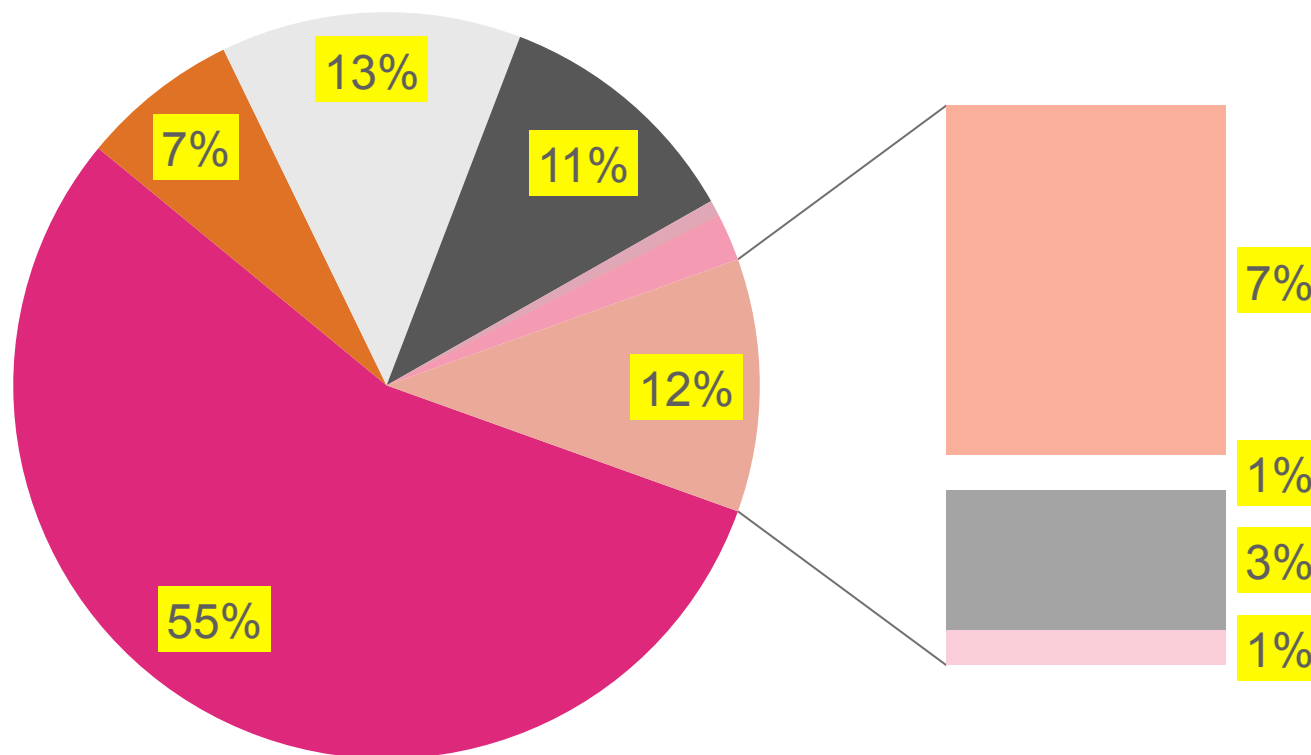


Majoritairement inactive

Une faible proportion d'actif: seulement 12%
Surreprésentation des retraités

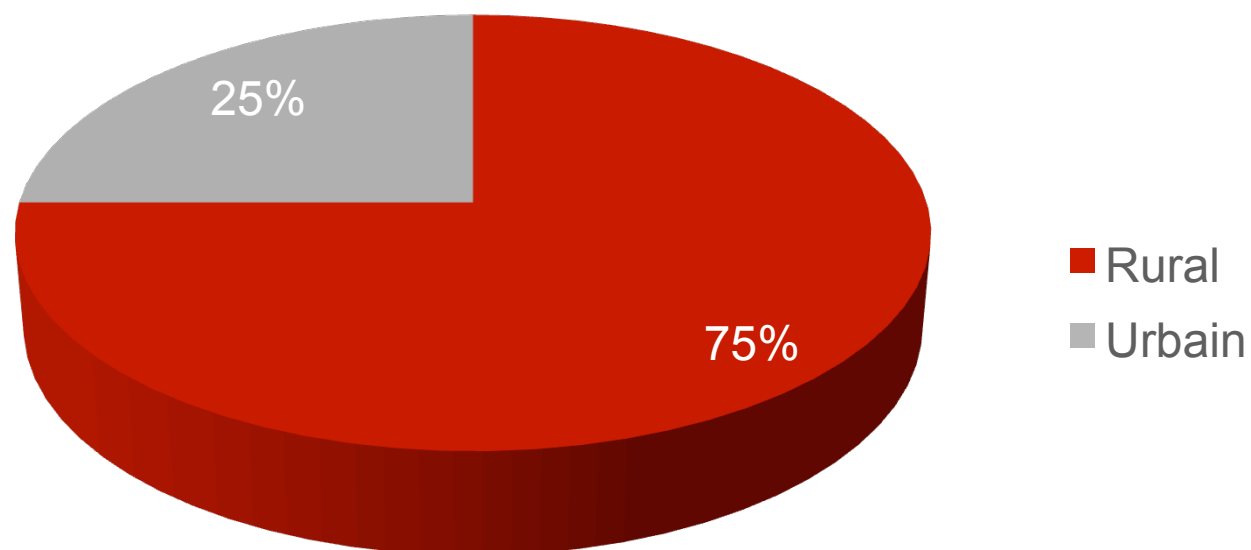
37% des demandeurs
bénéficient d'aide sociale

- retraités
- inactifs
- autres
- chomeur
- étudiant - formation
- CDD
- CDI
- Intérim
- Création d'entreprise
- Contrat aidé





Majoritairement rurale





Marché de la rénovation énergétique

Etat des lieux et réponse bancaire

-
-
-
-
-
-

Focus sur l'habitat diffus
Focus sur l'habitat précaire

Arnaud Berger
BPCE

Directeur du développement durable



CAISSE D'ÉPARGNE
FÉDÉRATION NATIONALE